

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	Du 03/10/25
Affichée	le 03/10/25

OBJET

**Budget général – Décision
Modificative n°1 – Ecritures
techniques relatives aux
recettes et dépenses liées à
l'opération sous mandat <<
aménagement des espaces
publics du quartier de la
Madeleine. >>**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trois octobre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Edith LEROY a donné pouvoir à Christian BARBIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représenté : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nadège TROUILLET, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Fleur GOSSELIN, François HUREL, Jean-Guy GRANDIN,

Absente : Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que l'opération de requalification des espaces publics du quartier de La Madeleine a fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle. Une partie des dépenses et des recettes du projet seront facturées et reversées à la Ville. Il en est de même pour le budget annexe assainissement affermage.

Ces flux financiers doivent être comptabilisés aux articles 4581 et 4582, en dépenses et en recettes afin d'être isolés des flux de dépenses et de recettes propres à la Communauté de Communes. Or, les flux financiers antérieurs à 2025, n'ont pu être isolés, dans la mesure où la décomposition précise par compétence n'était pas encore connue.

Dans ces conditions il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre, afin d'imputer les dépenses et les recettes concernant la Ville et le budget annexe assainissement affermage sur les bonnes imputations, sur la base des clés de répartition approuvées au stade de notification des marchés.

Afin de procéder à ces écritures avant la fin de l'exercice, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Budget général DM 1		Opération espaces publics quartier de la Madeleine - Dépenses et recettes sous mandat - Opérations d'ordre		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition - €
Dépenses	041	45816	Dépenses antérieures à 2025 à refacturer à la Ville de L'Aigle et au budget assainissement - opérations sous mandat	550 000 €
	041	1311	Annulation des recettes antérieures à 2025 à reverser à la Ville de L'Aigle et au budget assainissement - opérations sous mandat	60 000 €
			Total Dépenses d'investissement	610 000 €
Recettes	041	2315	Annulation des dépenses antérieures à 2025, à refacturer à la Ville de L'Aigle et au budget assainissement, et comptabilisées au 2315	550 000 €
	041	45826	Recettes antérieures à 2025 à reverser à la Ville de L'Aigle et au budget assainissement - opérations sous mandat	60 000 €
			Total Recettes d'investissement	610 000 €
			Equilibre de la section	0 €

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales
- Vu la délibération n° 2025-03-27-067 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget général
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'aménagement des espaces publics dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de la Madeleine signée avec la Ville de L'Aigle le 28 novembre 2023,
- Vu la délibération n° 2025-03-27-097 du conseil communautaire en date du 27 mars 2025 concernant la refacturation de la quote-part au budget annexe assainissement affermage pour les opérations d'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine
- Considérant la nécessité de procéder aux refacturations des dépenses et au reversement des subventions à la Ville et au budget annexe assainissement, pour les parts respectives leur revenant,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 au Budget Général comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 OCT. 2025
Publié en ligne le 10 OCT. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251009-2025-10-09-192-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025